

**Zeitschrift:** L'Hôtâ  
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien  
**Band:** 21 (1997)

**Artikel:** La Chanson de Péquignat  
**Autor:** Giordano, Victor  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064398>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA CHANSON DE PÉQUIGNAT

Il existe deux chansons dites «des Petignat». L'une, écrite en français par Jules Thurmann, en 1834, est couramment chantée aujourd'hui encore. Mais le refrain qui est entonné de nos jours est celui de l'autre chanson des Petignat, celle de Ferdinand Feusier, écrite en patois en 1854. Ce texte-ci est en revanche tombé dans l'oubli. De plus, le texte de Thurmann n'avait pas pour but de magnifier la révolte des paysans, comme le croient ceux qui l'entonnent aujourd'hui, mais de discrépiter les princes-évêques, comme nous le verrons plus loin.

Nous empruntons à *L'Annuaire jurassien*, sous-titré *Prise du Pays*, édition de 1897, les principaux renseignements qui suivent et que nous complétons au besoin.

Rares sont les balades de sociétés jurassiennes de chant ou de toute autre amicale du Jura qui ne comprennent une partie chantée dans laquelle soient entonnées «Les Petignat», souvent dans la version française et parfois dans la forme patoisée, cette dernière surtout au sein de sociétés villageoises. Ces deux refrains tiennent donc une place importante dans la culture populaire, ce qui justifie d'en rechercher les origines.

Dans cette recherche, le député Casimir Folletête, dont le fils Eugène, qui fut vicaire épiscopal, est sans doute plus connu de nos contemporains «âgés», nous est d'une aide précieuse. Dans l'ouvrage précité, il essaie de répondre à la question de savoir si «les Pe Pe Pe» date bien de

l'époque des Troubles de l'Evêché des années 1730 à 1740. S'y ajoute une interrogation qui n'est pas près de tarir: que signifie le refrain: «Que le matan thuai les Petignat!»?

Folletête nous intéresse aussi dans la mesure où il n'apporte pas une réponse directe à ces deux questions. Il plante d'abord le décor du temps en cause, l'éclairant de lueurs qui souvent confirment mais aussi parfois mettent en doute ce que les recherches historiques menées depuis lors nous ont appris sur ces événements.

## Un officier prussien

Folletête évoque d'abord un livret dont, affirme-t-il, «il n'existe qu'un seul exemplaire dans le Jura». Il s'agit des *Lettres d'un officier prussien à un de ses amis, contenant une description abrégée de l'Evêché de Bâle et une juste idée des troubles qui ont attiré dans ce pays-là, au printemps de 1740, une visite des troupes françaises pour le pacifier*.

Apprécions au passage la longueur de l'énoncé du titre: la télévision n'exigeait pas encore la plus extrême brièveté! Mesurons aussi que l'expédition des troupes françaises est considérée comme une «visite».

Or, selon notre gradé prussien, «les gens de la campagne ajolote sont d'un très bon naturel. On les voit toujours de bonne humeur, toujours joyeux. Ils sont fort renommés dans tous les environs, à cause de leurs chansons, qui plaisent à tout le

monde par une naïveté qui fait mourir de rire et où il règne néanmoins une imagination si vive et si forte qu'on en est tout saisi. Leurs chansons sont toutes en dialogues satiriques et comiques. Mais ils n'attaquent que les vices, jamais les personnes. Et si vous les voyez un moment rêveurs, vous pouvez compter qu'à coup sûr ils composent une chanson. Ils sont aussi fertiles en airs campagnards les plus grotesques du monde».

Folletête ajoute que «chaque période d'agitation politique intense a eu sa chanson de guerre. Le mouvement libéral de 1831 nous a dotés de «La Rauracienne» puis, en 1834, de la «Chanson des Petignat» (le nom de Péquignat s'étant altéré en «Petignat» unanimement usité aujourd'hui).

La réaction conservatrice de 1850 a fait éclore une véritable floraison de chansons politiques et de refrains satiriques dans les deux camps, comme la «Chanson de la Schlague» en 1854. Il ajoute que presque tout personnage politique a eu «les honneurs de refrains piquants, souvent plus méchants que spirituels, où le gros sel et les rimes épiciées avaient, haut la main, le pas sur le sel attique si apprécié des véritables lettrés».

Amusons-nous de ces propos sévères et moins admiratifs que les compliments prussiens précités et relevons que Folletête émet ensuite l'avis que «la Chanson des Petignat a rapidement conquis une popularité qui restera», en quoi le siècle qui s'est écoulé depuis lui donne largement raison.

## En 1834

Folletête affirme que «la réaction contre le régime aristocratique né de la chute de l'Empire nous a valu en 1834 la chanson dite des Petignat.» En fait, ceux qui se dressaient contre l'aristocratie bernoise ne nourrissaient pas de sentiments de vénération envers les révoltés paysans du siècle précédent. Ils s'en sont simplement servis comme d'un bon moyen de prendre en grippe le régime bernois.

On peut s'en convaincre en lisant les pamphlets des Rengguer, Lémane, Copin et dans les discours de Jean-Baptiste Gobel, évêque suffragant de Lydda, à l'Assemblée nationale française. Le nom des révoltés paysans n'est jamais cité. Rengguer, dans un mémoire de 1793 remis aux commissaires de la Convention, cite même le syndic Bruat comme véritable chef de l'opposition populaire de 1731 à 1739. Remarquons cette dernière date, antérieure d'une année à l'exécution de Péquignat sur l'échafaud.

Folletête explique encore mieux la réalité : «L'intérêt des libéraux de 1831 leur commandait de s'appuyer sur le peuple. Or, le Jura n'était annexé au canton de Berne que depuis quinze ans. Les souvenirs du régime français y étaient donc vivaces, (...) à Porrentruy surtout, où les idées françaises avaient encore beaucoup de partisans.» Les souvenirs aussi de la grande Révolution étaient trop récents, au point de faire craindre le retour d'une persécution religieuse.

Quand le nouveau Gouvernement bernois exigea du clergé catholique le serment constitutionnel, le clergé demanda d'en référer au Pape. Le Gouvernement s'en irrita et menaça les curés d'une suspension de leur traitement. A Vendelin-court (sic), il y eut refus de l'impôt par quelques contribuables. «Puisque le Gouvernement ne veut plus payer nos curés, nous ne lui devons rien.»

Impressionné par des rapports tendancieux de ses agents, le pouvoir (bernois) crut à un commencement sérieux de sédition et ordonna l'occupation de la commune par un bataillon. Le clergé, sur l'avis de Rome, accepta de prêter serment «et s'y rendit en corps, conduit par le provoïcaire Cuttat, curé de Porrentruy». Les vifs propos alors échangés entre *L'Helvétique*, organe de presse libéral et *L'Ami de la Justice*, organe du clergé, tinrent une place importante. Il y avait d'une part la glorification de l'œuvre révolutionnaire et de l'autre la «systématique défense de l'ancien régime».

Les gouvernements de la Révolution avaient pendant dix ans persécuté l'Eglise catholique, tantôt par des moyens violents, tantôt par des entraves d'une hypocrisie législative raffinée. Pour le clergé, dont plusieurs membres «avaient mangé le dur pain de l'exil», se profilait la crainte d'une ère de persécution religieuse latente ou déclarée. De ce fait, «le régime des princes-évêques restait comme l'idéal d'un gouvernement respectant les libertés de l'Eglise et favorisant son action civilisatrice sur les masses».

## Le moment venu

C'est pourquoi le parti libéral crut le moment venu d'en finir avec ces souvenirs du passé et d'exécuter sans rémission l'ancien régime des princes-évêques. Remettre en scène l'exécution de Péquignat et des deux commis du peuple d'Ajoie permettait d'aller dans ce sens et de favoriser cet objectif avant tout politique. Ainsi est expliquée la naissance de la Chanson des Petignat écrite par Jules Thurmann.

Cette explication de la situation par C. Folletête met en évidence que la création de la Chanson des Petignat n'avait donc pas l'objectif de vanter le courage des révoltés, mais celui de discréditer les anciens souverains du pays, les princes-évêques.

Curieusement, bien rares doivent être aujourd'hui ceux qui chantent les Petignat en sachant que ces refrains n'avaient pas pour but premier d'en magnifier la révolte ! Folletête l'explique de belle manière dans la phrase suivante : «Outre le reproche d'inhumanité adressé au prélat qui ne jugea pas à propos de gracier les chefs du peuple et se confinait (ainsi) dans les priviléges absolutistes de l'époque, pour étouffer la révolte dans le sang, on portait à ce que l'on appelait déjà «le despotisme clérical» un coup droit, en même temps qu'on se conciliait la faveur de ceux qui envisageaient Pirra Péquignat comme un martyr de la liberté.»

De cette conception politique est née la chanson des Petignat:

### Version française de Jules Thurmann (1834)

Jurassiens, chantons en choeur (bis)  
Du temps passé le vrai bonheur (bis)  
Tous les jours on vous le rappelle  
Ecoutez-en ce trait fidèle

Que le diable (ou le mauvais temps)  
tue les Pe Pe Pe  
Que le diable (ou le mauvais temps)  
tue les Petignat  
Vivent les Ai, z'Ai, z'Ai,  
Vivent les Aidjolats. (bis)

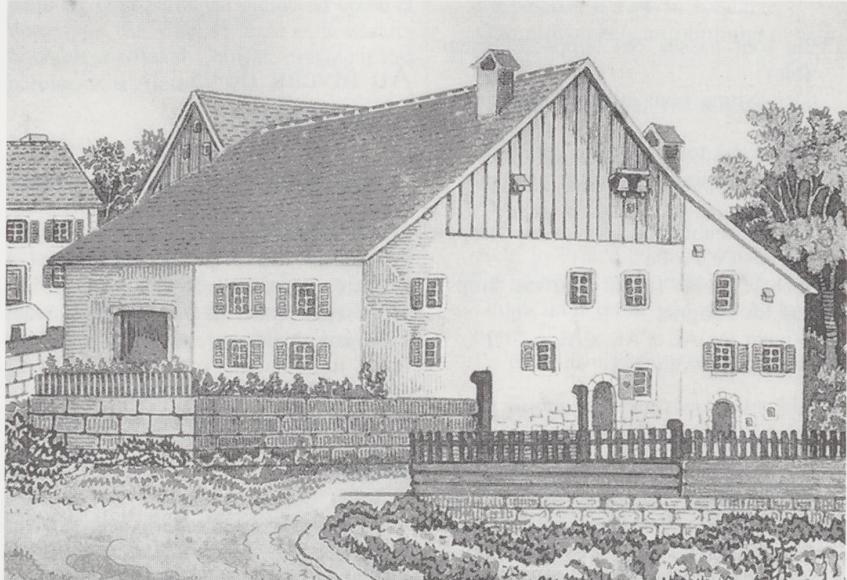
1. Les paysans sont révoltés, (bis)  
Ils arrivent de tous côtés, (bis)  
Ils ont l'audace de se plaindre  
Et feignent de ne plus vous craindre.
2. A la porte de Courtedoux, (bis)  
Ils sont armés entendez-vous, (bis)  
Petignat, chef de leurs cohortes,  
Demande qu'on ouvre les portes.
3. Ainsi parlait à son tyran, (bis)  
De Sigismond un courtisan; (bis)  
C'était en dix-sept cent quarante  
Et l'Ajoie était mécontente.
4. Faites venir ce manant-là (bis)  
Nous entendrons ce qu'il dira (bis)  
Français, restez là pour le prendre;  
Bourreau, et vous prêt à le pendre.

5. Prince, de grâce, écoutez-nous (bis)  
Nous nous mettons à vos genoux, (bis)  
A vous le paysan s'adresse,  
Conduit par la faim qui le presse.

6. Prince, la dîme nous prend tout (bis)  
Les tailles nous poussent à bout; (bis)  
Nous implorons dans cette adresse  
La clémence de Votre Altesse.

7. Prince, nos champs sont dévastés (bis)  
Et vos gardes-bois détestés, (bis)  
Humbles sujets de Votre Altesse,  
Nous vous prions que cela cesse.

8. Qu'osez-vous dire, audacieux, (bis)  
Rendez plutôt grâce aux cieux, (bis)  
Vous êtes des sujets rebelles;  
Qu'on les descende aux Sept Pucelles!



La maison de Pierre Péquignat détruite dans un incendie le 20 juillet 1941. (Miniature d'Achille Schirmer. Musée de l'Hôtel-Dieu, Porrentruy).

9. Qu'entre deux chars soit attelé (bis)  
Leur chef pour être écartelé; (bis)  
Que tout le peuple le contemple,  
Pour prendre un salutaire exemple.
10. Ici de ses membres tremblans (bis)  
Gisent les lambeaux palpitants; (bis)  
De cette iniquité sanglante  
C'était là, la plus fumante.
11. Noble victime d'un tyran, (bis)  
Petignat, brave paysan (bis)  
Ici, nous te rendons hommage,  
Que ton nom passe d'âge en âge !
12. Ils sont passés ces temps d'horreur  
(bis)  
Des tyrans nous n'avons plus peur;  
(bis)  
Marchons toujours avec courage,  
Car c'est nous qui portons l'orage !
- Que le diable (ou le mauvais temps)  
tue les Pe Pe Pe  
Que le diable (ou le mauvais temps)  
tue les Petignat  
Vivent les Ai, z'Ai, z'Ai,  
Vivent les Aidjolats.

Il n'est plus besoin de présenter aujourd'hui l'auteur de cette chanson, le savant Jules Thurmann, premier directeur de l'Ecole normale des instituteurs, qui avait pris une part active à la formation du parti libéral jurassien en 1831. Il en était avec Xavier Stockmar, devenu préfet de Porrentruy, le représentant le plus autorisé.

Bien qu'appartenant, par sa mère, à une famille d'anciens magistrats qui avaient servi honorablement et fidèlement les princes-évêques de Bâle, Thurmann, d'origine française, était par principe un adversaire de l'ancien régime, qu'il qualifiait volontier (sic) de théocratie.

Ainsi, par l'auteur, par les circonstances qui lui donnèrent naissance, autant que par son texte, la Chanson des Petignat est bien une chanson politique. La satire politique éclate au premier couplet.

### Au niveau de la... Marseillaise

Selon Folletête, «il n'est pas question de juger l'œuvre de Thurmann, ni du point de vue littéraire, ni du point de vue de l'exactitude historique. La poésie est à peu près au niveau de celle de la Marseillaise, ce qui n'est pas peu dire: quant à la vérité historique, cette boutade politique ne soutient pas l'examen. (...) Comme dans la Marseillaise, une mélodie étrange, martelée, saccadée, entraînante, à force d'énergie sauvage et emportée».

Selon Quiquerez, dans cette musique «si conforme au génie et aux allures vives du peuple d'Ajoie», le refrain «est emprunté à une chanson que les Craichies (partisans de la Cour) avaient faite contre Péquignat».

### L'imprécation finale

Mais, alors questionne Folletête, «comment concilier l'imprécation finale (du refrain réd.) avec la glorification des révoltés de 1740?». On peut la traduire par «Que le Diable emporte les Petignat!» ou, selon d'autres, «Que la foudre écrase les Petignat!».

Certains l'ont expliquée en changeant cette imprécation en exclamation négative: «Que le Diable n'emporte pas les Petignats!».

Selon Folletête, «cela serait inépte». D'après la version de Quiquerez, en revanche, «l'antonomie (Folletête veut dire «l'antinomie», réd.) s'explique: les adversaires de Péquignat, après l'avoir maudit, portaient naturellement un vivat aux Ajoulets: c'est logique».

Le matan thuai serait donc une sorte de juron chez les paysans, qu'on retrouve encore dans le patois des environs de Montbéliard.

Et, poursuit Folletête, «une version que nous avons recueillie auprès des vieux du pays prétend qu'il y avait à la Cour du prince-évêque un haut dignitaire que les exploits de Péquignat, son audace à braver les archers du prince, mettaient particulièrement en fureur. A chaque nouvelle sédition, il envoyait à tous les diables Péquignat et sa bande. D'aucuns ajoutent qu'il était bégue, ou que la colère le faisait bégayer. C'est ce qui expliquerait le refrain «Que le matan thuai les Pe Pe Pe Petignat».

Le peuple aurait repris ce refrain moqueur en le faisant suivre d'un vivat aux Aidjolats. En outre, Quiquerez affirme que Péquignat employait communément le juron «que le matan te thuai!».

Mais Folletête n'est pas très affirmatif, puisqu'il ajoute: «Si ces différentes versions ne satisfaisaient point la critique, il faudrait prendre «le matan thuai» comme une exclamation admirative, laudative, ou une sorte de juron vantard qui se traduirait par «Bravo aux Petignat!» ou «Quels gaillards que les Petignat!»

## Et le mâ temps?

Il y a encore controverse à propos de matan, que certains écrivent «mâ temps». Dans le vieux patois d'Ajoie, matan signifie démon, diable. Selon Folletête «cela semble préférable au «mâ temps» qu'on a la tendance d'employer, aujourd'hui que le patois est de plus en plus envahi par une foule de locutions et d'expressions toutes modernes». Que le diable tue les Petignat est une imprécation naturelle qui se comprend facilement. Il en serait autrement de la formule «que le mauvais temps tue les Petignat!». Le mauvais temps, pris comme expression générique, n'a jamais tué personne. Quand nos paysans lâchent un juron qui se rapporte aux perturbations violentes de l'atmosphère, ils disent «Temps d' grale». Cette exclamation – qui signifie «Temps de grêle» et qui a disparu comme juron de nos jours, réd. –

est autrement expressive que celle de «mâ temps».

## Chanson bachique

Mais Pierre Péquignat n'a pas seulement inspiré les poètes héroïques. Il est aussi évoqué dans une chanson bachique, en patois, composée vers 1854 par Ferdinand Feusier, auparavant rédacteur de *L'Helvétie fédérale*. C'est l'un des derniers poètes patois du Jura. Sa chanson, devenue rapidement aussi populaire que celle de Thurmann, est pleine de verve et de coloris. En voici le texte et la traduction due à Michel Choffat, président des patoisants d'Ajoie:

## Version patoise de Ferdinand Feusier (1854)

S'vos v'lais saivoi c'ment qu'an moen-nâit (bis)  
Le paysain de Couerdgenay (bis)  
Ai bin, botaî» vos vite ai boire  
Y vos raicontrai son hichtoire

Que le matan thuai les Pe Pe Pe  
Que le matan thuai les Petignat:  
Vivent les Ai z'Ai z'Ai...  
Vivent les Aidjolats (bis)

Aidjolats donc aimusans-nos (bis)  
Tot' en boyant tus in bon cô (bis)  
Petignat de digne mémoire  
Ne s'en tirait pe mâ po boire.  
Que le matan... etc.

Y vos dirai tout en boyant (bis)  
Que ce n'était ran qu'in paysain, (bis)  
C'était tot boennement de lai clique  
D'lai Sôciété pauvriotique.

Le prince èt tos ses courtisains (bis)  
Ecrâisint les poueres paysains (bis)  
Petignat, d'lai paît d'lai province  
S'en vait potschaî ses plaintes  
à Prince.

Ai yôs dié: – Chires, lo paysain (bis)  
E droit c'ment vos d'avoy di pain (bis)  
Le paysain n'à pe in échclave,  
Que n'deutcheuche ran boire  
que d' l'âve.

Nos tchaimps pai vos tch'vâs sont  
tripés (bis)  
Vos poues saiyaïs les vaint bâchai (bis)  
Ai fât que tot çoli râteuche  
C'ment vos que lo paysain boiyeuche.

Achi lo Prince et tus ses grôs (bis)  
Le ravoétint tus comme in fô (bis)  
Djuqu'tiaïn qu'ai yôs môtrét qu'pou  
boire,  
Le paysain v'lait raivoi son voire.

Le Prince fesét en réponjant (bis)  
– Qu'a-ce que m'baidjeule ci mâtain? (bis)  
Di diaile s'y les veu léchie boire:  
Y aimerôs meu aivoi lai foire.  
Di temps d'çoli in officie (bis)  
Dié à Prince: Y cognâs l'métie (bis)  
Y ai cinquante kayseurliques  
Pou pâre Petignat s'ai Vôs chique.

Le prince dié qu'ô, et les soudais (bis)  
Paitschennent trétus pou Couerdgenay  
(bis)

Le Prince yos dié: – Se vos y en fotes,  
Y vôs baiyrai pou boire lai gotte.

Les bogres allint c'ment des mâtans  
(bis)

Sains qu'Petignat s'doteuche de ran  
(bis)

En s'dyaint: – Nos f'rains rôlai les  
voires,  
Car ç'â le Prince que paye ai boire.

Chitôt qu'ai feunnent devaint l'hôta  
(bis)

Ai breuyennent trétus: Petignat! (bis)  
Vins voue ci-devant qu'an t'en

foteuche  
Pou qu'in tchétiun de nos boiyeuche.

Petignat qu'oueyé ces railas (bis)

Yos dié: – Dè aye, y seus tot prât (bis)  
Bouebes! oeuvrit' lai pouetche tot à

laîrdge,  
Pou qu'ai l'euchint libre péssaidge.

Ai lé lechennent tu bin entraî (bis)

Ataint d'entrès, taint d'empallès (bis)

Chi bin qu'ai n'y d'moré d'lai rotte  
Que l'officie pou boire lai gotte.

Voili c'ment qu'ai fât faire tus (bis)

Fotre es tyrans lai pâle à thyu!

Tiaïn çâ qu'nos airains lai victoire,  
C'ment Petignat nos pouerains boire.

## VERSION FRANÇAISE

### La chanson des Petignat

1. Si vous voulez savoir comment on conduisait

Le paysan de Courgenay,  
Eh bien! mettez-vous vite à boire,  
Je vous raconterai son histoire.

Refrain:

Que le diable (ou le mauvais temps)  
tue les Pe Pe Pe  
Que le diable (ou le mauvais temps)  
tue les Petignat  
Vivent les Ai, z'Ai, z'Ai  
Vivent les Aidjolats

2. Ajoulots, amusez-vous donc  
Tout en buvant tous un bon verre.  
Petignat de digne mémoire  
Buvait volontiers un bon verre.

3. Je vous dirai tout en buvant  
Que ce n'était qu'un paysan,  
Il était tout simplement de la clique  
De la société patriotique.

4. Le Prince et tous ses courtisans  
Ecrasaient tous les pauvres paysans,  
Petignat, de la part des gens de la campagne  
S'en va porter ses plaintes au Prince.

5. Il leur dit: – Sires, le paysan  
Comme vous, a droit d'avoir du pain,  
Le paysan n'est pas un esclave  
Qui ne doit boire que de l'eau.

6. Nos champs sont foulés par vos chevaux,  
Vos sangliers vont les fouger,  
Il faut que tout cela cesse,  
Afin que, comme vous, le paysan boive.

7. Alors le Prince et toute sa cour  
Le regardaient tous comme un fou,  
Jusqu'au moment où il leur montra  
que pour boire,  
Le paysan voulait à nouveau son verre.

8. Le Prince fit en répondant:  
– Qu'est-ce que me raconte ce matois?  
Que diable si je veux les laisser boire.  
J'aimerais mieux faire la fête.

9. Pendant ce temps, un officier  
Dit au Prince: – Je connais le métier,  
J'ai cinquante soldats  
Pour capturer Petignat si cela vous convient.

10. Le Prince dit oui et les soldats  
Partirent tous pour Courgenay  
Le Prince leur dit: – Si vous le châtiez  
Je vous offrirai la goutte.

11. Les bougres allèrent comme des diables  
Sans que Petignat (ne) se doute de rien,  
En se disant: – Nous ferons rouler les verres  
Car c'est le prince qui paie à boire.

12. Dès qu'ils arrivèrent devant la maison  
Ils crièrent tous: Petignat!  
Viens ici qu'on te châtie  
Afin que chacun de nous puisse boire.

13. Petignat qui entendit ces cris  
Leur dit: – Mais, oui, je suis tout prêt.  
Garçons! Ouvrez la porte  
Afin qu'ils aient libre passage.

14. Ils les laissèrent tous bien entrer:  
Autant d'entrés, autant d'empalés.  
Si bien qu'il ne restait de l'équipe  
Que l'officier pour boire la goutte.

15. Voilà comme il nous faut tous faire:  
Donner un coup de pelle au derrière des tyrans.  
Quand nous aurons la victoire,  
Comme Petignat nous pourrons boire.

La mélodie est celle de la chanson des Petignat, le refrain identique. L'auteur ne recherche ni l'exactitude historique, ni la réalité des détails. Il s'affranchit de ces entraves; sa verve est à l'aise en confondant les Impériaux et les Français.

L'œuvre de Feusier, prédit à tort Folletête, «fera encore longtemps les délices des réunions populaires, en dépit des maximes de la tempérance moderne et des scrupules affectés de certains qui se voudraient volontiers la face, en voyant travestir ainsi le chef des commis du peuple d'Ajoie».

D'ailleurs, à l'époque, les libéraux firent grise mine à cette chanson; ils auraient volontiers crié au scandale et à la profa-

nation. Quiquerez, dans son histoire des troubles de 1740, publiée en 1875 pendant l'exil du clergé jurassien (en raison du Kulturkampf cette fois), n'en fait aucune mention, alors qu'il reproduit à la fin de son livre le texte de Thurmann...

### Prévisions erronées et... justes

C. Folletête termine son étude en affirmant que «la chanson patoise (de Feusier) restera au répertoire du chansonnier jurassien. Elle est plus appropriée au génie et au tempérament ajoulot que l'œuvre guindée de Thurmann».

En cela, il s'est trompé, peut-on affirmer un siècle plus tard. Peu nombreux sont assurément les Ajoulot qui connaissent encore les paroles de Feusier, ne serait-ce qu'en raison de la déperdition du patois.

En revanche, et tout en ignorant les circonstances politiques qui ont présidé à sa naissance, de très nombreux Ajoulot peuvent entonner le chant de Thurmann, quitte à remplacer les paroles de quelques couplets par les traditionnels «la la la»! Mais, par un curieux glissement, c'est bien le refrain du texte de Feusier qui est entonné comme refrain de la chanson de Thurmann!

Mais Folletête avait en revanche vu juste quand il ajoutait: «L'œuvre de Thurmann est due à une conception politique que l'on ne comprend plus guère aujourd'hui.» (On pourrait même dire, un siècle

après Folletête: qu'on ne comprend plus du tout). Pour ce seul élément-là, il valait la peine de faire connaître dans ces colonnes l'étude de Casimir Folletête.

### Un vœu pieux

Il termine celle-ci par ce vœu pieux que nous reproduisons, en guise de conclusion, pour le seul plaisir de montrer qu'il y a parfois loin de la coupe aux lèvres: «Feusier, dédaignant la spéculation politique, met en relief le côté énergique et joyeux du paysan ajoulot. Il ne faut pas s'étonner dès lors, si ceux qui tiennent encore à la conservation de notre idiome national préfèrent la chanson patoise et lui souhaitent d'égayer longtemps encore le brave peuple d'Ajoie.»

**Victor Giordano**  
Porrentruy

### Notes

<sup>1</sup> D'après Casimir Folletête in *Annuaire jurassien*, Prime du Pays, Edition de la Société typographique de Porrentruy, 1897.

<sup>2</sup> Lettres d'un officier prussien à un de ses amis, contenant une description abrégée de l'Évêché de Bâle et une juste idée des troubles qui ont attiré dans ce pays-là, au printemps de 1740, une visite des troupes françaises pour le pacifier.

